



VENTOUX CLASSIC 2020
10^{ème} montée historique MALAUCENE / MONT VENTOUX
26 AVRIL 2020
BULLETIN D'ENGAGEMENT MOTO

Nom : Prénom : Groupe sanguin :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Date de naissance : E-mail : (lisible)

Permis de conduire n° Délivré le Cat

Valable le 26 Avril 2020 et non suspendu

Je souhaite m'engager à la Démonstration non chronométrée VENTOUX CLASSIC du 26 avril 2020 avec une moto solo dans la catégorie suivante (*encadrer la catégorie*)

Catégorie Tourisme ou Café Racer

Catégorie Course ou Prototype

Marque et modèleCylindrée Année (*Joindre une photo de profil*)

N° d'immatriculation

Compagnie d'assuranceN° de contrat

MONTANT DE L'ENGAGEMENT : 70 €

Important : Ce montant ne comprend pas le montant éventuel de l'assurance RC à la journée pour les machines qui ne seraient pas assurées à l'année.

Le contrat d'assurance RC à la journée doit être souscrit directement par le concurrent au moins 48 h avant la démonstration et son montant réglé à l'assureur qui lui fera parvenir par mail ou par courrier l'attestation à présenter lors du contrôle administratif.

Toute machine non assurée ne sera pas autorisée à prendre le départ.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : 31 Mars 2020

Attention : La date limite indiquée ci-dessus est la date à partir de laquelle une pénalité de 5 € sera appliquée sur le montant de l'engagement. Toutefois, les engagements pourront être clos avant cette date si le nombre maximum d'engagés indiqué à l'article 7 du règlement particulier est atteint avant le 31 Mars 2020. Dans ce cas, les pilotes ayant envoyé leur engagement avant la date limite seront placés en liste d'attente.

Engagement et règlement à adresser à : **J.R.MARMELAT, 326 Chemin de Perrotin, 84570 VILLES SUR AUZON**

- **Chèque** à établir à l'ordre de : **Association MC2A**. Ce chèque ne sera encaissé qu'après l'épreuve.

- Ou **virement bancaire** sur compte MC2A **IBAN : FR76 1131 5000 0108 1290 8843 481 BIC : CEPAFRPP131**

En cas de paiement par virement indiquer : VENTOUX CLASSIC 2020 + Nom et prénom du pilote

Repas du Samedi soir : Ce repas sera organisé à la salle du Blanchissage dans le village. Le nombre maximum de convives sera de 200. Les inscriptions au repas seront prises par ordre d'arrivée dans la limite de ce nombre maxi. Aucune réservation au repas ne sera faite si le paiement n'est pas joint. Ce paiement sera remboursé au concurrent lors du contrôle administratif si son inscription ne peut pas être prise en compte si le nombre maxi de participants est atteint.

Récapitulatif : Engagement : 70€

Repas : x 25 € =

TOTAL :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de l'annexe assurance et l'accepter sans réserve.

Date et signature du pilote avec la mention manuscrite « Lu et accepté »